

**25<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
8-10 décembre 2009**

**Décisions, recommandations et conclusions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

*Rappelant* que l'action de l'ONUSIDA est à tous égards orientée par les principes directeurs suivants et qu'elle est donc :

- Alignée sur les priorités des parties prenantes nationales,
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH,
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes,
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles,
- Promotrice de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui, et
- Fondée sur le principe de non discrimination,

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour,

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingt-quatrième réunion**

2. *Adopte* le rapport de la 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme,

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

- 3.1 *Prend note* avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif,
- 3.2 *Approuve fortement* le processus du Groupe de travail mondial sur les femmes et les filles, l'égalité entre les sexes et le VIH, *salue* le plan opérationnel, *soutient* le leadership permanent du Directeur exécutif, et *demande* à l'ONUSIDA d'engager la mise en œuvre immédiate du plan opérationnel, y compris par l'intermédiaire des équipes conjointes des Nations Unies dans les pays, en étroite collaboration avec le gouvernement et les partenaires des pays, en particulier les organisations des femmes et les réseaux de personnes vivant avec le VIH, et de rendre compte régulièrement des activités au Conseil de Coordination du

Programme pour améliorer le suivi et l'évaluation des résultats, y compris en préparant un rapport complet pour la 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil,

- 3.3 *Reconnaissant* qu'il y a dans de nombreux pays un nombre substantiel et croissant d'infections à VIH parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les transgenres, et que leurs droits humains doivent être respectés, *demande* à l'ONUSIDA d'inclure parmi ses priorités, en s'appuyant sur le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur l'accès universel pour les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes et les personnes transsexuelles ainsi que sur le Cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011, le développement de programmes complets visant à réduire la transmission du VIH parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les transgenres, et *s'engage* à reparrer de cette décision lors de la 26<sup>ème</sup> réunion du Conseil,
- 3.4 *Reconnaissant* les conclusions de la Deuxième évaluation indépendante selon lesquelles l'attention consacrée à la prévention a été insuffisante, *salue* le recentrage de l'attention sur la prévention défini comme priorité par le Directeur exécutif et *appelle* l'ONUSIDA à inclure la prévention en tant que priorité dans sa nouvelle mission et son nouveau plan stratégique,
- 3.5 *Demande* à l'ONUSIDA de s'assurer qu'il existe une approche complète multisectorielle de la prévention basée sur l'épidémiologie et les droits humains et que des plans de prévention éclairés par le concret sont élaborés à l'échelon des pays et présentent les caractéristiques suivantes : adaptation au profil épidémiologique du pays, intégration dans un plan stratégique national plus large de lutte contre le sida et élaboration avec toutes les parties prenantes concernées dans le cadre d'un processus participatif et transparent,
- 3.6 *Demande* à l'ONUSIDA de continuer de plaider en faveur de l'accessibilité, la disponibilité et l'accessibilité financière des préservatifs masculins et féminins, et de la recherche et du développement de nouveaux outils de prévention, en particulier le vaccin contre le VIH, les préservatifs féminins et les microbicides de nouvelle génération, et de présenter un rapport sur ces questions incluant un examen du suivi des ressources pour la 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme,

## **Point 2 de l'ordre du jour : Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA**

- 4.1 *Prend note*, avec satisfaction, du rapport du Comité de supervision,
- 4.2 *Reconnaissant* la diffusion en 2008 des directives à l'intention des équipes conjointes et des programmes communs des Nations Unies sur le sida qui font progresser et soutiennent des approches déterminées au niveau national ou régional, *demande* à l'ONUSIDA d'examiner la performance des équipes conjointes pour évaluer les obstacles et les goulets d'étranglement qui freinent une mise en œuvre efficace du concept d'équipe conjointe à l'échelon des pays ainsi que la valeur ajoutée des équipes conjointes à la riposte nationale, et de clarifier les relations de travail avec les principales parties prenantes de la riposte nationale,
- 4.3 *Appelle* les Etats Membres à garantir la cohérence des positions nationales sur le sida auprès du Conseil de Coordination du Programme et des organes directeurs des organismes coparrainants dans le but de promouvoir des performances axées sur les résultats et une programmation commune des

Nations Unies à l'échelon des pays, y compris une harmonisation et un alignement sur les ripostes nationales au VIH,

- 4.4 *Appelle* le Directeur exécutif de l'ONUSIDA à demander au GNUM de fournir des incitations appropriées, y compris par le biais des évaluations des performances des responsables d'organismes à l'échelon des pays, pour garantir une programmation commune des Nations Unies, y compris une harmonisation et un alignement sur les ripostes nationales au VIH,
- 4.5 Exploitant les leçons tirées des programmes communs d'appui existants et des pays pilotes de l'initiative 'Une seule ONU', *appelle* les membres du Comité des Organismes coparrainants à : mettre en œuvre des incitations et éliminer les obstacles à une programmation commune de qualité qui renforce la riposte nationale et s'aligne sur elle, et soutenir la participation de leur propre organisme aux équipes conjointes, avec des capacités renforcées y compris l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes communs d'appui. Les mécanismes de financement des travaux des Nations Unies sur le VIH à l'échelon des pays doivent garantir la participation la plus efficace et efficace des coparrainants à la programmation commune autour de la riposte nationale,
- 4.6 *Appelle* les Etats Membres, la société civile et l'ONUSIDA à maintenir le dispositif des Fonds d'accélération programmatique et à améliorer les pratiques opérationnelles actuelles, les changements incluant :
- des rapports réguliers sur les résultats liés à l'utilisation des fonds d'accélération programmatique à l'intention du Conseil de Coordination du Programme par le biais des mécanismes réguliers de compte rendu du Budget-plan de travail intégré, et
  - des propositions du Directeur exécutif et des responsables des organismes coparrainants lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2010 pour réaliser des gains d'efficacité liés à la réduction des coûts au niveau de la transmission des fonds par les organismes coparrainants,
- 4.7.1 *Appelle* tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants à assigner au Directeur exécutif la responsabilité de l'allocation des fonds mobilisés par le Secrétariat entre celui-ci et chaque coparrainant. Ce qui signifierait :
- l'allocation future des financements interinstitutions devrait explicitement indiquer la répartition entre le Secrétariat et les coparrainants,
  - l'allocation des fonds du Budget-plan de travail intégré mobilisés par l'intermédiaire du Secrétariat ne devrait plus être basée sur des droits et des augmentations proratisées, mais sur les priorités épidémiques, la performance des coparrainants et les fonds que chaque coparrainant mobilise au niveau mondial et au plan régional,
  - la prise en considération par les principaux bailleurs de fonds de la riposte des Nations Unies au niveau mondial (i) de la question de savoir si les financements par le biais de l'ONUSIDA pourraient ou non augmenter en réponse au passage à des allocations réalisées en fonction des performances, et (ii) de la mesure dans laquelle le Directeur exécutif devrait

diriger la mobilisation des ressources pour les Nations Unies au niveau mondial ou si la mobilisation des fonds devrait ou non devenir une responsabilité incombant de manière croissante aux coparrainants, et

- la performance du Secrétariat et des coparrainants devrait être définie par rapport à des engagements pris concernant le développement des capacités des Nations Unies à l'échelon des pays ; c'est la responsabilité de ce développement que le Conseil de Coordination du Programme devrait assigner aux coordonnateurs mondiaux (en tant que principaux représentants de leurs organismes) et au Directeur exécutif (en sa capacité de responsable du Secrétariat), et c'est donc de ce développement qu'il faut rendre compte annuellement,

4.7.2 *Demande* à l'ONUSIDA de réviser le rôle et le contenu du Budget-plan de travail intégré à partir de 2012 et ultérieurement pour :

- mettre l'accent sur : (i) la communication des capacités que les coparrainants et le Secrétariat ont l'intention d'avoir à l'échelon des pays, et (ii) l'allocation des fonds pour s'assurer que les capacités planifiées sont en place, et
- inclure des financements pour évaluer à quel point les capacités des Nations Unies établies à l'échelon des pays apportent une contribution pertinente, efficace et efficiente à la riposte nationale au VIH,

4.9 *Demande* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA d'ajuster la taille, les effectifs et la structure organisationnelle des bureaux du Secrétariat dans les pays pour tenir compte des besoins nationaux et des conséquences de la Recommandation 1 du rapport de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA,

4.10 *Demande* à l'ONUSIDA d'engager une évaluation des besoins de capacités avec pour objectif de faire le point et de publier des recommandations à travers l'ensemble du Programme commun – Secrétariat et tous les coparrainants – pour une rationalisation collective des effectifs au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays associée à la stratégie de la Recommandation 1 du rapport de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, en tenant compte des besoins différents concernant l'épidémie selon les régions,

4.11 Tout en confirmant le rôle du Secrétariat au niveau de la fourniture d'un appui à la coordination au sein du Programme commun, et peut-être de l'Organisation, pour combler les lacunes qui ne peuvent l'être par les coparrainants, *demande* au Directeur exécutif de présenter des recommandations sur ce que les compléments de rôle et d'effectifs devraient être à moyen terme et comment ces compléments devraient être réalisés, lors de la 26<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme,

4.12 *Demande* au Directeur exécutif de faire réaliser en 2010 un examen des coûts et des avantages de l'adoption d'un système administratif unique pour le Secrétariat de l'ONUSIDA,

4.13 *Demande* au Directeur exécutif de remettre un rapport lors de la 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme présentant des informations concrètes sur les proportions dans lesquelles les systèmes et les politiques de gestion financière et des ressources humaines (i) ont été pleinement élaborés, (ii) sont

opérationnels, et (iii) sont utilisés régulièrement et efficacement comme prévu par les administrateurs à travers le Programme commun,

- 4.14 *Demande* au Directeur exécutif de : (i) travailler pour clarifier un cadre de compétences solide pour ces rôles, (ii) s'assurer que tous les membres du personnel présents sont évalués par rapport à ce cadre de compétences, et (iii) présenter un rapport au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 27<sup>ème</sup> réunion, incluant des mesures détaillées pour garantir que l'encadrement du personnel de pays dispose des compétences requises,
- 4.15 *Demande* au Comité des Organismes coparrainants d'organiser un groupe de travail temporaire avec les coparrainants concernés, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres parties prenantes clés – y compris la société civile, avec l'appui du Secrétariat, pour renforcer la collaboration et élaborer un ordre du jour commun sur le VIH et la coopération sanitaire mondiale en général et le renforcement des systèmes de santé en particulier, et incluant une déclaration de position commune et un plan de travail assorti d'objectifs concrets,
- 4.16 *Demande* à l'ONUSIDA de présenter à la réunion du Comité des Organismes coparrainants de 2010 puis à la 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme une proposition concrète sur la manière dont le Programme commun résoudra les problèmes de chevauchement et de duplication (y compris mais pas seulement, dans l'appui en matière de planification nationale et d'élaboration de stratégies, de droits de la personne, de sexospécificité, de populations clés, de suivi et d'évaluation à l'échelon des pays, de recherche opérationnelle, d'accroissement de la responsabilisation, de programmation commune à l'échelon des pays, d'efficacité des efforts de prévention et de la surveillance). Cela devrait inclure :
- la manière dont le concept d'organisme directeur peut être mieux mis en œuvre au niveau mondial, et
  - les proportions dans lesquelles ces problèmes peuvent être résolus en utilisant le dispositif des équipes spéciales interinstitutions,
- 4.17 *Demande en outre* à l'ONUSIDA d'élaborer un *modus operandi* pour les équipes spéciales interinstitutions, en s'appuyant sur l'expérience d'autres mécanismes tels que le MERG et l'Equipe spéciale sur les restrictions au voyage liées au VIH, avec des obligations pour les organismes directeurs de définir des objectifs axés sur des tâches et fixés dans le temps pour gérer leurs travaux, et d'adresser au Conseil de Coordination du Programme des comptes rendus réguliers sur la performance,
- 4.18 *Demande en outre* à l'ONUSIDA de se concentrer davantage sur les questions de sexospécificité et de droits de la personne, en particulier :
- examiner la répartition des tâches concernant toutes les questions transversales, notamment les questions de sexospécificité et de droits de la personne, dans la perspective de renforcer les travaux du Programme commun,
  - clarifier les rôles respectifs de l'UNIFEM et de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida en ce qui concerne les travaux sur le VIH et la sexospécificité,

- renforcer les capacités du personnel des Nations Unies dans les domaines du VIH et de la sexospécificité, et du VIH et des droits de la personne,
  - aider le PNUD à mettre en œuvre son rôle directeur dans les travaux sur les populations d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et de transgenres,
  - renforcer le leadership et le plaidoyer au niveau mondial en ce qui concerne les populations clés et organiser une équipe spéciale interinstitutions intégrant l'UNODC, le PNUD et l'UNFPA ainsi que d'autres parties prenantes clés pour garantir la cohérence des politiques et des programmes, et une coordination efficace des travaux avec les populations clés,
  - déterminer des objectifs mondiaux prédominants clairs pour les travaux sur le VIH et la sexospécificité, l'égalité entre les sexes, les droits de la personne et les populations clés – y compris les femmes et les filles, et s'assurer que ces objectifs soient inclus comme des composante de base des travaux de l'équipe conjointe à l'échelon des pays ; l'analyse de l'égalité entre les sexes et des droits humains doit faire partie intégrante du processus de '*connaissance de son épidémie*' et des programmes communs d'appui aux ripostes nationales, et
  - concentrer l'appui de l'ONUSIDA aux pays sur la transformation des cadres et des directives en des programmes pratiques sur le VIH et la sexospécificité et le VIH et les droits de la personne,
- 4.19 *Appelle* l'ONUSIDA à renforcer les dispositions concernant l'appui technique par le biais de la poursuite du développement d'une stratégie d'appui technique qui sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme, pour :
- clarifier les avantages comparatifs et les rôles respectifs du Secrétariat de l'ONUSIDA, des coparrainants et d'autres entités des Nations Unies ainsi que d'autres fournisseurs d'appui technique tels que les organisations bilatérales et les organisations de la société civile pour la fourniture d'appui technique à court terme et d'un appui au renforcement des capacités à long terme à l'échelon des pays,
  - déterminer le rôle de l'ONUSIDA dans l'appui technique lié au Fonds mondial,
  - renforcer la planification et la coordination de l'appui technique de l'ONUSIDA à l'échelon des pays, y compris garantir que celui-ci tient compte des besoins et des priorités nationales plutôt des ordres du jour et des missions des organismes des Nations Unies,
  - rationaliser l'appui en matière de suivi et d'évaluation entre le Secrétariat de l'ONUSIDA, la GAMET de la Banque mondiale et l'OMS,
  - consolider les mécanismes d'appui technique établis par l'ONUSIDA en tant que fournisseur d'un programme commun,
  - mettre en place un suivi et une évaluation systématiques de l'appui technique fourni par l'ONUSIDA et les fournisseurs d'appui technique liés au Programme commun à l'échelon des pays, et

- favoriser le développement d’une collaboration Sud-Sud afin de renforcer les capacités aux niveaux national et régional en utilisant l’expertise des pays du Sud,
- 4.20 *Appelle* le Directeur exécutif de l’ONUSIDA à charger les équipes d’appui aux régions d’avoir pour mission : (i) de s’assurer que la question du VIH est intégrée dans les délibérations des Equipes des directeurs régionaux en cours de développement, (ii) de se concentrer sur l’appui à un renforcement des capacités des Nations Unies à l’échelon des pays qui reflète une riposte adaptée à l’épidémie, (iii) de s’appuyer sur l’expérience de l’équipe d’appui aux régions pour l’Afrique orientale et australe, et de promouvoir l’utilisation de l’analyse des carences et de la ‘*connaissance de son épidémie*’, et (iv) d’être structurées pour appuyer tous les coparrainants et pas seulement le Secrétariat,
- 4.21 *Demande* à l’ONUSIDA de renforcer les travaux communs sur la recherche, le suivi de ressources et la gestion des connaissances, en mettant particulièrement l’accent sur les informations permettant de soutenir une stratégie visant à ‘*connaître son épidémie*’, et d’améliorer les processus de prises de décisions basées sur le concret à l’échelon des pays,
- 4.22 *Demande* au Secrétariat de l’ONUSIDA de renforcer l’évaluation et la gestion des connaissances au niveau mondial, au plan régional et à l’échelon des pays, en particulier :
- organiser un groupe de travail composé de personnels compétents en matière de VIH et d’évaluation du Secrétariat, des coparrainants et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de tirer profit des compétences appropriées des évaluateurs à l’échelon des pays pour élaborer un plan d’évaluation mondial, commun et cohérent, structuré autour des aspects prioritaires de l’épidémie,
  - planifier, gérer et budgétiser les évaluations en commun à l’échelon des pays, sous les auspices de l’équipe conjointe et en travaillant en collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d’autres donateurs et les partenaires nationaux, conformément aux engagements de la Déclaration de Paris,
  - cesser tout investissement supplémentaire dans le CRIS ou dans son développement au-delà de son utilisation actuelle en tant qu’outil de compte rendu,
  - prendre des dispositions appropriées pour rendre compte des conclusions de l’évaluation, diffuser celles-ci et s’assurer qu’elles soient intégrées aux politiques,
- 4.23 *Demande* à l’ONUSIDA d’élaborer une nouvelle mission incluant des objectifs mesurables et fixés dans le temps soutenus par un nouveau plan stratégique qui renforce le Programme commun dans ses rôles politiques et de plaidoyer, et clarifie la manière dont ce dernier se positionnera pour recentrer l’appui au niveau régional et à l’échelon des pays afin de tenir compte du contexte épidémique et des besoins des pays,

- 4.24 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de travailler avec les coparrainants pour élaborer une stratégie de partenariat globale dotée d'objectifs clairs et mesurables ainsi que d'approches distinctes pour collaborer avec la société civile et les personnes vivant avec le VIH, et pour travailler avec des initiatives de santé mondiale telles que le Fonds mondial, le PEPFAR et d'autres partenaires bilatéraux et de développement. Les recommandations subsidiaires sont :
- élaborer une vision commune des avantages potentiels et escomptés de la participation de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, un ensemble d'objectifs clairs et une approche plus systématique pour documenter les résultats,
  - élaborer une approche commune entre le Secrétariat et les coparrainants pour s'engager avec des organisations de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, et aider au renforcement de leurs capacités,
  - accroître l'appui au niveau mondial et à l'échelon des pays pour l'émancipation et la participation des populations clés, et
  - renforcer les initiatives pour s'engager avec le secteur privé, y compris traiter la question des rôles respectifs du Secrétariat et de l'OIT,
- 4.25 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées, d'établir d'ici à la fin janvier 2010 un groupe de travail temporaire intersessions ayant pour mission de présenter un rapport pour la 26<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme sur les questions concernant de manière générale tous les aspects relatifs à la gouvernance à la suite de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, en se basant sur les observations de l'évaluation, les recommandations et la réaction des responsables et les discussions du Conseil,
- 4.26 *Approuve*, concernant ce groupe de travail temporaire intersessions, qu'il :
- soutienne l'ONUSIDA dans la mise en œuvre de mesures complètes et coordonnées suite à la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, y compris l'élaboration d'un plan de suivi dont les priorités sont définies, qui est fixé dans le temps et indique clairement qui devrait être responsable de quoi ; en outre, pour soutenir le rôle de supervision du Conseil de Coordination du Programme, le groupe de travail temporaire intersessions devra analyser les décisions appropriées et leurs relations mutuelles prises lors de la 25<sup>ème</sup> réunion du Conseil dans la perspective de s'assurer de leur cohérence et régularité, et de présenter un rapport lors de la 26<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme,
  - soit restreint et entreprenne ses activités de manière ouverte et transparente. Il devrait être composé de représentants des Etats Membres et tenir dûment compte de la représentation géographique, de la société civile, des coparrainants et du Secrétariat. Le groupe de travail est susceptible de s'appuyer sur des compétences supplémentaire lorsque nécessaire. Il devrait être présidé par un Etat Membre et en principe travailler de manière consensuelle,
- 4.27 *Approuve en outre* la dissolution du groupe de travail *ad interim* sur les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme (créé lors de la 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil), du fait de la création de ce groupe temporaire intersessions,



- 4.28 *Approuve en outre* que le budget de ce groupe de travail temporaire intersessions doit être approuvé par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme avant qu'il puisse commencer ses travaux,

**Point 3 de l'ordre du jour : Impact de la crise économique et financière mondiale sur la riposte au sida**

5. *Salue* le rapport et les recommandations sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur la riposte au sida et *invite* l'ONUSIDA et ses partenaires à fournir un ensemble complet de solutions d'appui technique aux pays, en accordant une attention particulière aux pays lourdement touchés, pour contenir et atténuer l'impact préjudiciable de la crise actuelle sur la riposte au VIH et au sida, et pour utiliser leurs pouvoirs d'organisation pour réunir les bailleurs de fonds de la riposte au VIH et au sida, en se coordonnant, lorsque cela est possible, avec des initiatives similaires engagées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres mécanismes de financement innovants, y compris UNITAID,

**Point 4 de l'ordre du jour : Election des membres du Bureau**

- 6.1 *Elit* les Pays-bas à la fonction de Président, le Salvador à la fonction de Vice-Président et le Japon à la fonction de Rapporteur pour l'année civile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- 6.2 *Approuve* les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme : Felicita Hikuam, AIDS and Rights Alliance for Southern Africa, Rathi Ramanathan, Asia-Pacific Network of Sex Workers, Matthew Southwell, International Network of People who Use drugs, Rhon Reynolds, International AIDS Vaccine Initiative, et Amira Herdoiza, Corporacion Kimirina.

[Fin du document]